

# Tout ce qu'il faut savoir sur ... : les emballages en verre

## 100 % recyclable à l'infini

Le verre est un matériau recyclable à 100 % : sans perte de qualité ni de quantité. Avec une bouteille recyclée, on refait une bouteille neuve, en tous points semblable à la bouteille d'origine et ce cycle peut se reproduire à l'infini. Comme pour tous les emballages, il est donc important de recycler ce verre pour diminuer la quantité de déchets à enfouir et économiser de l'énergie ainsi que les matières premières.

Le recyclage du verre a été mis en place en 1987 en Couserans. Trier le verre est devenu un comportement naturel, dans l'esprit de tout un chacun. Les résultats le montrent puisque nous sommes au-dessus de la moyenne nationale.

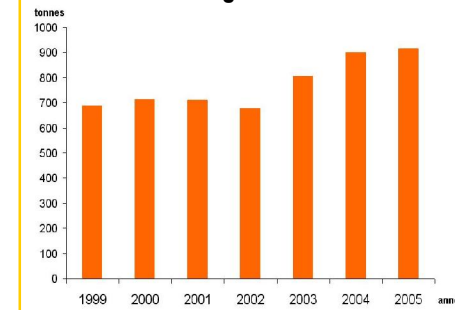
En 2005, 920 tonnes de verre ont été collectées dans le Couserans. Il faut savoir qu'avec ces 920 tonnes de verre récupérées plus de 2.600.000 bouteilles en verre de 75 cl sont fabriquées.

Ce qui aura permis d'économiser :

- 600 tonnes de sable,
- 500 m<sup>3</sup> d'eau (soit la consommation domestique moyenne de neuf personnes par an) et,
- 1000 MWh d'énergie (soit la consommation domestique moyenne de 98 personnes par an !).

Sans oublier que ce sont 920 tonnes de verre qui ne sont pas enfouies avec les ordures ménagères.

### Évolution du tonnage dans le Couserans



### Les Couserannais de bons élèves pour le verre !

Environ 32 kilos sont triés par an et par chaque Couserannais alors que les objectifs nationaux sont entre 26 et 28 kilos par an et par habitant.

### Les différentes étapes du traitement du verre :

#### 1. Les Collectivités Locales

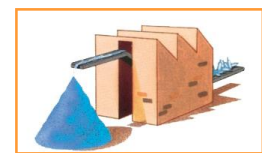


La loi de juillet 1975 les rend responsables de la gestion des déchets ménagers générés sur leur territoire. Cette responsabilité a été réaffirmée à l'occasion du décret du 1<sup>er</sup> avril 1992, qui fixe les conditions de développement du traitement des déchets ménagers, et

notamment du recyclage des emballages. Les Communautés de Communes du Couserans ont donc créé le SICTOM (Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères) pour gérer la collecte et le traitement dans le Couserans.

#### 2. La Collecte et le Tri

Ce service est assuré en régie par le SICTOM du Couserans. Chaque camion de verre collecté est soigneusement contrôlé à son arrivée dans le centre de traitement. Un premier tri manuel est effectué pour le débarrasser des objets de taille importante qui pourraient y être mêlés : bouteilles plastiques, cartons d'emballage... Le verre subit ensuite une série de tris automatiques.



#### 3. Le Traitement

Débarrassé de ses impuretés, le verre récupéré est broyé. Devenu du calcin, il va pouvoir être utilisé dans les fours verriers. Il va redevenir du verre neuf. Cette opération de

transformation du verre en calcin est réalisée dans des centres de traitement, filiales verrières ou entreprises privées.

#### 4. Les Usines Verrières

Le calcin est aujourd'hui leur principale matière première. Certains fours absorbent du calcin à des taux pouvant atteindre 90 %.



#### 5. Les Embouteilleurs

Utilisateurs d'emballages en verre, ils sont concernés par le recyclage à un double titre. D'une part, par la qualité des bouteilles leur sont livrées, d'autre part par le financement qu'ils apportent, par

l'intermédiaire des sociétés agréées – Adelpe et Eco-Emballages – au développement du recyclage, conformément aux termes du décret du 1<sup>er</sup> avril 1992.

#### 6. La Distribution

En prise directe avec les consommateurs, elle est de plus en plus associée au recyclage. Les parkings de la plupart des hypermarchés sont équipés de conteneurs pour la récupération du verre.



#### 7. Le Consommateur

Fortement motivé, conscient des enjeux, il est un acteur majeur du cycle du verre.

## Le verre qui se recycle et qui ne se recycle pas ?



**OUI** Bouteilles, flacons, et pots de toutes formes et de toutes couleurs avec ou sans étiquettes. De préférence sans bouchons.



**NON** Ampoules électriques, porcelaines et céramiques, terre cuite et faïences, tubes fluorescents, vaisselle, pyrex, cristal, verres à boire, vitres, miroirs, fibre de verre, évier et cuve de toilettes, pare brise.

# SICTOM du Couserans

## Déchets occasionnels : mode d'emploi

### Comment se débarrasser de vos :

## Electroménagers, hifi-vidéo, gravats meubles, déchets de jardins, ...



#### Bennes de fond de vallées

Aujourd'hui cinq bennes ont été conservées pour desservir les villages trop éloignés d'une déchetterie.

Elles servent uniquement au dépôt d'encombrants des particuliers (mobilier, électroménagers, sommiers...). Il est strictement interdit aux entreprises d'y déverser leurs déchets. Elles doivent être utilisées seulement dans la mesure où les usagers ne peuvent pas se rendre dans une déchetterie. En effet, les déchets ne sont pas triés et ne permettent donc pas d'être valorisés.

#### Collecte en porte à porte des encombrants

Une collecte des encombrants est organisée devant le domicile des personnes dans l'incapacité de se rendre dans une déchetterie ou bien pour tous les objets difficilement transportables.

C'est une association d'insertion, l'ISCRA, qui s'occupe de cette collecte.

Pour utiliser ce service il faut contacter la mairie ou le SICTOM pour connaître le jour de ramassage et s'inscrire pour préciser son adresse. En effet, les agents qui collectent ne vont pas partout, ils se rendent seulement là où il a été demandé le ramassage.

Pour faire face aux dépôts sauvages et proposer un service public de collecte des déchets occasionnels, sept déchetteries ont été réalisées dans le Couserans.

Elles accueillent la ferraille, le mobilier, les appareils électroménagers, hifi-vidéo, les déchets de jardins, les gravats, les huiles de vidange, les piles, le bois, les cartons etc... Ce service est gratuit pour le particulier. Un gardien l'accueillera et le guidera vers les contenants appropriés.

#### Vous êtes une entreprise ou un artisan ?

Les déchetteries sont réservées à l'usage des ménages. C'est pourquoi les entreprises et les artisans doivent s'acquitter d'un badge qui leur donnera un droit d'accès à toutes les déchetteries du Couserans. Le dépôt est payant pour tout déchet non recyclables.

Ce service étant très coûteux, il est recommandé de ne pas en abuser !

#### Collecte des véhicules hors d'usage

Un service de collecte des véhicules hors d'usage est également organisé sur le même principe que la collecte en porte à porte des encombrants.



### Horaires d'ouvertures :

<b>AUDRESSEIN</b>	tél. 06.73.86.00.70
1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars : du mardi au vendredi de 14H à 17H le samedi : 9H - 12H ; 14H - 17H	
1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre : du mardi au vendredi de 14H à 18H le samedi : 9H - 12H ; 14H - 18H	
<b>- BIERT</b>	tél. 06.07.91.06.93
1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars : du mardi au samedi de 14H à 17H 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre : du mardi au samedi de 14H à 18H	
<b>- CASTELNAU DURBAN</b>	tél. 06.73.86.00.69
1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars : du mardi au samedi de 14H à 17H 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre : du mardi au samedi de 14H à 18H	
<b>- LASSERRE</b>	tél. 06.73.86.00.73
du mardi au samedi de 8H30 à 12H	
<b>- MERCENAC</b>	tél. 06.73.86.00.63
du mardi au samedi 8H à 12H ; 14H - 17H	
<b>- OUST</b>	tél. 06.73.86.00.65
1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars : du mardi au samedi de 14H à 17H 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre : du mardi au samedi de 14H à 18H	
<b>- SAINT-GIRONS</b>	tél. 06.07.91.06.93
du lundi au samedi 8H30 - 12H ; 14H - 17H30	

## ACTUALITE : Les bouteilles d'huile sont désormais recyclables !



" Si les consignes de tri pouvaient se simplifier cela faciliterait grandement notre tâche !"

Alors nous ne boudons pas notre plaisir de vous annoncer que la simplification est d'actualité. Avant, nous vous disions que toutes les bouteilles alimentaires en plastique étaient recyclables... sauf la bouteille d'huile alimentaire !

Les systèmes de lavage utilisés ne permettaient pas de retirer les corps gras.

Aujourd'hui il n'y a plus d'exception : toutes les bouteilles et les flacons en plastique sont recyclables.

Les usines françaises sont désormais toutes équipées de lavage à chaud et de systèmes de traitement des eaux performants. Cette technique permet de débarrasser les bouteilles d'huile ou de vinaigrette des éléments gras restants. Avec les bouteilles d'huile, la quantité des bouteilles plastique à recycler devrait augmenter.